



Le Conseil d'administration d'AKTO se dote d'une nouvelle présidence

Paris, le 21 avril 2021. Le Conseil d'administration de l'OPCO AKTO s'est réuni vendredi 16 avril pour élire sa nouvelle présidence. Dans le cadre de l'alternance paritaire, M. Jean Hédou (FEETS-FO) a été élu à la Présidence de l'OPCO ; M. Laurent Barthélémy (UMIH) étant élu à la Vice-présidence. La nouvelle gouvernance paritaire s'inscrit dans la continuité de l'action engagée depuis la création d'AKTO.

Issu du collègue salarié, le nouveau Président d'AKTO Jean Hédou a débuté sa vie professionnelle comme apprenti dans le secteur du bâtiment et de l'équipement. Engagé depuis son plus jeune âge dans l'action syndicale, Jean Hédou a été élu Secrétaire général de la Fédération Force Ouvrière de l'Equipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS-FO) en 2004, fonction qu'il a exercée jusqu'en septembre 2020. Administrateur du FAF Propreté et de l'OPCA Transports et Services, Jean Hédou est depuis sa création membre du conseil d'administration d'AKTO.

Laurent Barthélemy, nouveau vice-président d'AKTO, dispose d'une expérience de longue date au sein de la branche hôtellerie-restaurations. Apprenti cuisinier, il a repris l'entreprise familiale et a exercé plusieurs fonctions au sein de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH), avant de devenir président de l'UMIH Nouvelle-Aquitaine en 2015, puis Vice-Président du FAFIH en 2017. Depuis lors, il est également président de CERTIDEV, l'organisme certificateur des branches relatives aux activités d'hébergement et des restaurations.

Le nouveau bureau de l'OpcO AKTO, installé pour deux ans, se compose de :

- **Président : Jean Hédou (FO)**
- **Vice-président : Laurent Barthélémy (UMIH)**
- **Trésorier : Philippe Barbier (CGI)**
- **Trésorier-adjoint : Raphaël Caccia (CFDT)**
- **Secrétaire : Patrick Tuphe (PRISM'EMPLOI)**
- **Secrétaire-adjointe : Agnès Bourduge Marchat (CFTF)**
- **Membres du bureau : Jamil Aït Idir (CGT), Ousmane Cissakho (UNSA), Patricia Drevon (FO), François Duclos (CFE-CGC), Philippe Gilles (FNAM), Esther Kalonji (SNARR), Florent Lecoq (CGT), Marie-Christine OGHLY (MEDEF), Cédric Paulin (GES), Carole Sintes (FEP).**

Dans un contexte de crise sociale et économique qui fragilise l'emploi dans nombre de ses branches professionnelles, **AKTO s'engage énergiquement en faveur du maintien dans l'emploi des salariés, en mettant en place des dispositifs visant à préserver leurs compétences et à sécuriser leurs parcours professionnels.** Au cours des prochains mois, **la nouvelle gouvernance d'AKTO entend poursuivre l'action engagée** en déployant à l'heure du rebond, une offre de services adaptée aux besoins des salariés et des entreprises adhérentes.

Contact presse :

Mathias NIRMAN - mathias.nirman@chefcab.fr - 06 48 78 13 88

A propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences et des qualifications. Il agit sur l'insertion par l'emploi, il valorise l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, il assure la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, il déploie sur tout le territoire en métropole et dans les DROM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois et développe les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

27 branches professionnelles, 164 000 entreprises adhérentes qui représentent 6 millions de salariés. En 2020, AKTO a facilité l'accès à la formation de plus de 880 000 salariés et de 68 000 alternants. AKTO, c'est près de 900 salariés sur tout le territoire dont les DROM dans lesquels AKTO a délégation pour 4 OPCO : Atlas, l'Opcommerce, Opco Mobilités et Opco 2I, qui représentent plus de 70 branches. AKTO est également l'Opco unique sur les territoires de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte depuis le 1er janvier 2021.